

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 43 (1963)

Artikel: Un trésor de gros tournois : découvert à Lausanne, en 1960
Autor: Martin, Colin
Kapitel: 3: La situation en Europe au milieu du XIVe siècle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous sommes en présence d'un enfouissement volontaire : non seulement l'emplacement nous le démontre, mais encore le récipient, objet extrêmement fragile, qui n'a pu être enfoui qu'avec de grandes précautions. La perte fortuite est donc exclue, l'enfouissement hâtif, par un éventuel voleur, l'est également. Le récipient, dont les vestiges sont caractéristiques, n'est autre qu'une escarcelle en terre vernissée, qui fera l'objet d'une étude particulière de M. Edgar Pélichet, archéologue cantonal, travail auquel nous renvoyons nos lecteurs³.

Un premier examen des pièces a montré, à la Gendarmerie déjà, qu'elles étaient toutes semblables : même poids, même diamètre, même métal. Effectivement, ce trésor n'est composé que de gros tournois. Fort heureusement, en partie grâce à la nature du récipient et à l'emplacement de la cachette, ce trésor a été préservé des intempéries. Les trois quarts des pièces ont pu être nettoyés par brossage, elles n'étaient recouvertes que de sédiments terreux ; le reste, d'oxydes. Au nettoyage, deux pièces seulement ont été abîmées, trois se sont révélées illisibles, ce qui représente un demi pour cent, fait exceptionnel.

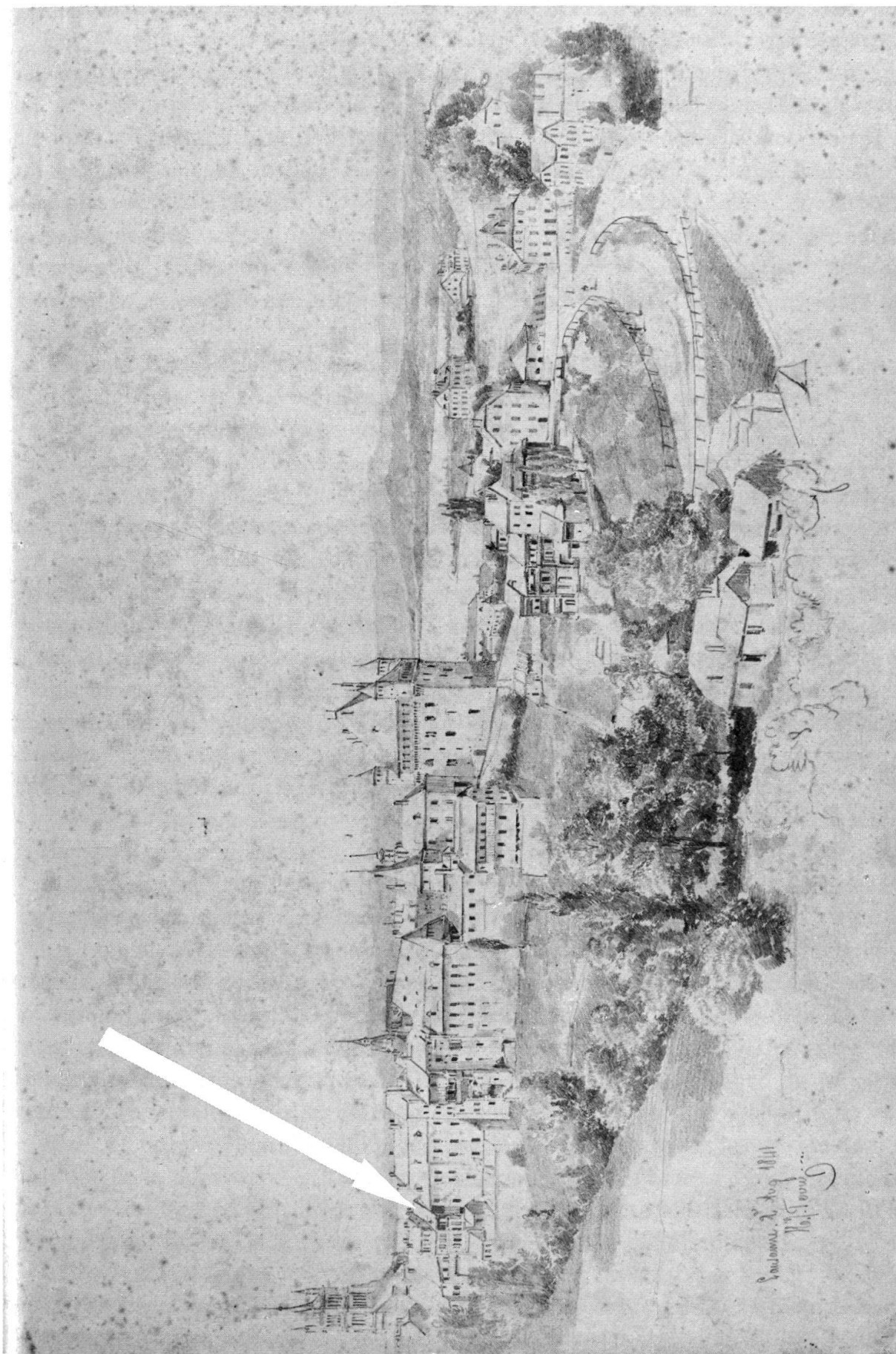
Nous pensons que presque toutes les pièces de cette trouvaille nous sont parvenues. En plus de celles recueillies sur place par la Gendarmerie, une vingtaine de pièces nous ont été rapportées par des collectionneurs ; deux de ces dernières sont parmi les plus intéressantes. Enfin, deux ans après la trouvaille, plus de trente pièces ont encore réapparu. Soustraites, probablement le jour de la découverte, elles nous sont revenues par le jeu du commerce ; l'une de ces pièces est unique dans ce trésor. On voit l'intérêt qu'il y a de réunir absolument toutes les pièces d'une trouvaille. C'est alors seulement que l'on peut en tirer le maximum de renseignements.

3. La situation en Europe au milieu du XIV^e siècle

Le trésor que nous publions ici a été enfoui, nous le montrerons plus loin, aux environs de 1360. Pour essayer de comprendre dans quelles conditions ce patrimoine peut avoir été constitué, il importe de rappeler quelle était dans ses grandes lignes la situation politique et économique de l'Europe au milieu du XIV^e siècle⁴. Pourquoi de l'Europe et non pas, plus simplement, celle de notre pays ? Parce que le trésor est composé uniquement de pièces françaises, de pièces d'une certaine valeur pour l'époque, à l'exclusion des pièces de billon et ce qui plus est, à l'exclusion des pièces les plus en usage à Lausanne, celles frappées par les évêques, celles émanant des ateliers voisins, tels que ceux de Nyon, de Genève ou de la Savoie.

En France régnaient alors Philippe VI de Valois (1328-1350), puis Jean II le Bon (1350-1364). La France est en pleine guerre de Cent ans. Philippe, plus chevalier féodal que roi, encouragé par le Pape à conduire une nouvelle croisade contre les infidèles, se laisse prendre à ce mirage ; il ne rêvait que d'expéditions glorieuses, abandonnait l'administration du royaume à ses fonctionnaires et, insouciant, levait des contributions, détournait de leur destination les deniers consentis par la papauté pour les

PLANCHE X



croisades, dépréciait sa monnaie. Le roi d'Angleterre, Edouard III, lui, préparait la guerre, recrutait, scellait des alliances et encerclait la France dans un réseau hostile.

Dès 1340, les revers s'accumulent. La flotte française se laisse surprendre et anéantir. Edouard débarque en Bretagne en 1342, puis dans le Cotentin en 1346, campagne qui se termine par le désastre de Crécy dont la féodalité française ne se releva pas. Un an après, Calais capitulait. Philippe VI mourut en été 1350, son fils aîné Jean II lui succéda. Amateur, lui aussi, de hauts faits d'armes, esprit puéril et borné, il ne sut, lui non plus, s'entourer de collaborateurs, bien au contraire. Après quelques années de trêve, la guerre avec l'Angleterre reprend. Les Anglais débarquent en Normandie, cherchant la jonction avec leurs troupes quittant Bordeaux. En septembre 1356, aux environs de Poitiers, le roi de France est fait prisonnier, après l'écrasement de ses féodaux.

Après Poitiers, la situation empire encore. Etienne Marcel soulève la population de Paris. Ruinés par les guerres, les paysans se soulèvent à leur tour, pillant les châteaux : c'est la jacquerie avec toutes ses conséquences.

Le traité de Brétigny, signé en mai 1360, mit fin au conflit franco-anglais ; Jean le Bon, captif depuis Poitiers, fut libéré. Cela ne fut pas, pour autant, la paix en France : les mercenaires libérés, abandonnés brusquement à eux-mêmes, se regroupèrent sous les ordres d'aventuriers. Ces routiers, ou grandes compagnies comme on les appelait, vivaient d'aventures et de pillage, terrorisant les populations, particulièrement en Bourgogne et dans la vallée du Rhône. Ils ne tardèrent pas à inquiéter aussi le Pays de Vaud. Il n'est pas téméraire de penser qu'une telle situation politique avait créé en France un sentiment de grande insécurité. La guerre ne se fait pas sans réquisitions, pillages, exactions de toutes sortes. C'est dans ces périodes là qu'on voit le particulier cacher son argent, réaliser ses biens, son bétail, ses céréales, pour les échanger contre de l'argent monnayé, plus aisé à cacher ou à transporter dans un éventuel exode.

En ce qui concerne notre pays, rappelons succinctement la situation politique.

Inquiétés par la mort de Rodolphe de Habsbourg, les cantons primitifs signaient en 1291 le premier pacte fédéral, renouvelé en 1315 à Brunnen.

En 1332, Lucerne scellait une alliance avec les cantons primitifs, Zurich en 1351, Glaris et Zoug en 1352. L'aspect économique de ces alliances a été mis en évidence par les historiens modernes. Placés le long de la route du Gothard et de ses débouchés, les cantons jouissaient d'une situation exceptionnelle. Il leur importait de ne pas perdre le bénéfice des transports, du ravitaillement, des étapes, sans oublier les péages et autres droits à prélever sur les usagers de la route et sur leurs marchandises.

Berne et Fribourg formaient l'étape nécessaire entre Lucerne et les cols du Jura en direction de la Bourgogne et de la Franche Comté. C'était la route du sel dont la Suisse primitive avait grand besoin pour son élevage. Berne adhère à l'alliance des Confédérés en 1353, Fribourg et Soleure, à vrai dire bien après, en 1481 seulement.

Le Pays de Vaud, lui, fut occupé progressivement par les comtes de Savoie. Au début du XIV^e siècle, ils ont la haute main sur les points importants, Chillon, Yverdon,

Payerne, Romont. Le neveu de Thomas, Louis, fonde Morges, conquiert Nyon et s'intitule Baron de Vaud. Après la mort de son fils Louis II, en 1350, ses biens sont rachetés par le comte de Savoie Amédée VI (1359).

La Savoie est en pleine expansion ; elle convoite le Genevois, le Valais, sans parler de ses projets au Piémont. Cette situation inquiétait ses voisins. C'est ainsi qu'au XIV^e siècle déjà, on voit se dessiner l'alliance de Berne et Genève contre la Savoie, qui devait se traduire en 1536 par la conquête du Pays de Vaud.

4. Les monnaies

Le terme monnaie embrasse deux notions bien différentes l'une de l'autre, ce que le lecteur moderne, souvent même l'historien, a quelque peine à discerner.

Il y a d'une part les monnaies réelles, celles frappées, en or, en argent ou en métal vil ; ce sont celles que chacun connaît, celles qu'étudient les numismates.

Il y a d'autre part les monnaies de compte, celles qui n'étaient pas frappées ; on rencontre fréquemment, dans les textes, la mention de ces monnaies : unités abstraites, utilisées pour les écritures comptables. Nombre d'expressions, simples d'apparence, telles que livres, sous, deniers, oboles, florins, gros, offrent de grandes difficultés d'interprétation, car elles désignent tantôt des monnaies réelles, tantôt des monnaies de compte. Selon le lieu et la date, ou la nature du document, il est tantôt aisé, tantôt quasi impossible de déterminer à quelle espèce de monnaie il est fait mention. A cette difficulté, s'ajoute le fait que plusieurs expressions, telles que livre, marc, gros, denier, sont aussi utilisées pour désigner des unités pondérales.

Dans la suite de notre exposé, nous ne traiterons que des monnaies réelles, celles qui furent effectivement frappées, mises en circulation, utilisées par les commerçants et les changeurs.

La fonction de la monnaie est évidente : faciliter les échanges en évitant le troc ; son transport est relativement aisé, bien que plus risqué que celui des marchandises. La monnaie permet la thésaurisation, la constitution de réserves, la cession à autrui d'une partie de notre propre puissance économique et financière, ce, par la voie du prêt. Il découle de ce qui précède, que l'on peut discerner deux grandes catégories de monnaies : celles utilisées par le commerce local, dans les limites d'une seigneurie et celles requises par le commerce lointain, nous dirions aujourd'hui, international. Le commerce local, les foires et marchés régionaux ne nécessitent pas beaucoup de numéraire ; il ne s'y traite que des échanges ne dépassant guère le cadre de la famille ou de l'entreprise artisanale ou agricole. Les petites valeurs monétaires suffisent à ces échanges ; c'est la plupart du temps une monnaie en métal vil (billon) que le seigneur émet, à son plus grand profit car elle n'a pratiquement pas de valeur intrinsèque. Son cours est obligatoire, elle circule en circuit fermé, mais suffit aux besoins locaux. En dehors des limites de la seigneurie, par contre, cette monnaie n'est plus acceptée. On ne la connaît pas, on craint de ne pouvoir s'en débarrasser ; sa valeur intrinsèque est bien inférieure